Charte du Val-de-Ruz Basket

Le Val-de-Ruz Basket, par ses cadres et ses membres, est garant des principes énumérés dans la présente charte

Il s'engage:

- à définir les règles de vie dans les équipes et dans le club
- à encourager la formation grâce à un encadrement adéquat à tous les niveaux
- à fournir les installations et le matériel nécessaires à la pratique du basket
- à entretenir des relations avec les organisations faîtières du basket
- à développer son réseau de relations avec les milieux économiques et politiques
- à rendre compte de manière transparente de ses choix et de sa gestion
- à promouvoir l'harmonie du sport avec l'environnement social
 - Les exigences relatives à l'entraînement et à la compétition sont compatibles avec la formation, l'activité professionnelle et la vie de famille.

Il contribue:

- à l'intégration et au rapprochement de ses membres en traitant toutes les personnes de manière égale
 - La nationalité, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, l'origine sociale, les préférences religieuses et politiques ne sont les éléments d'aucun désavantage
- à l'apprentissage de la responsabilité, de la solidarité et de la citoyenneté, en :
 - Favorisant le partage des responsabilités (Les sportives et les sportifs sont associés aux décisions qui les concernent).
 - Eduquant à une attitude sociale juste et à un comportement responsable envers l'environnement (Les relations mutuelles entre les personnes comme l'attitude envers la nature sont empreintes de respect).
- à l'éducation à la santé en :
 - S'opposant au dopage et aux toxicodépendances (en expliquant sans relâche et, en cas de consommation, en réagissant immédiatement).
 - Respectant les exigences de la charte « Un sport sans fumée » (annexe à la charte du club)

Il veille:

- à l'intégrité physique de ses membres en :
 - Respectant pleinement les sportives et les sportifs au lieu de les surmener (Les mesures prises pour atteindre les objectifs sportifs des individus ne lèsent ni leur intégrité physique ni leur intégrité psychique).
 - S'opposant à la violence, à l'exploitation et au harcèlement sexuel (La prévention s'effectue sans faux tabous : en restant vigilant, en sensibilisant, et en intervenant à bon escient).
- au respect des règles du jeu et du fair-play
- au respect de l'éthique sportive

Acceptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale du 1er juillet 2007

Nos partenaires











